REGLEMENT GRAPHIQUE

Pièce n°6.1

13ème MODIFICATION

PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de SAINT-ETIENNE

Approuvé par délibération du Conseil Municipal du 7 janvier 2008
Dernière mise à jour le 27 avril 2026

N

SEM SAINT-ÉTIENNE la métropole

ville de Saint-Étienne

Légende

- AC1 - Monument historique
- I4 - Pylône électrique
- AC4 - Architecture remarquable
- AC4 - Devantures protégées
- AC4 - Travée DALGABIO
- A5 - Canalisations publiques d'eau et d'assainissement
- I3 - Canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
- I4 - Ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- AC4 - Elévation remarquable
- A5 - Canalisations publiques d'eau et d'assainissement (Périmètre de protction)
- AC1 - Monuments historiques (Périmètre de protection)
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables (SPR)
- I3 - Canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques (Périmètre de protction)
- I4 - Ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- PM2 - Installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières

0 500 1 000 m

Modification n°13 approuvée le 03 octobre 2024

SAINT ETIENNE METROPOLE
Direction de la Cohésion Territoriale
Service Planification Territoriale

QGis 3.40.8-Bratislava
Cadastre Données DGFIP 2025

LA FOUILLOUSE
L'ETRAT
LA TOUR EN JAREZ
SAINT-PRIEST-EN-JAREZ
LA TALAUDIERE
VILLARS
SAINT-ETIENNE
SAINT-GENEST-LERPT
SAINT-JEAN-BONNEFONDS

REGLEMENT GRAPHIQUE

Pièce n°6.2

13ème MODIFICATION

PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de SAINT-ETIENNE

Approuvé par délibération du Conseil Municipal du 7 janvier 2008
Dernière mise à jour le 27 avril 2026

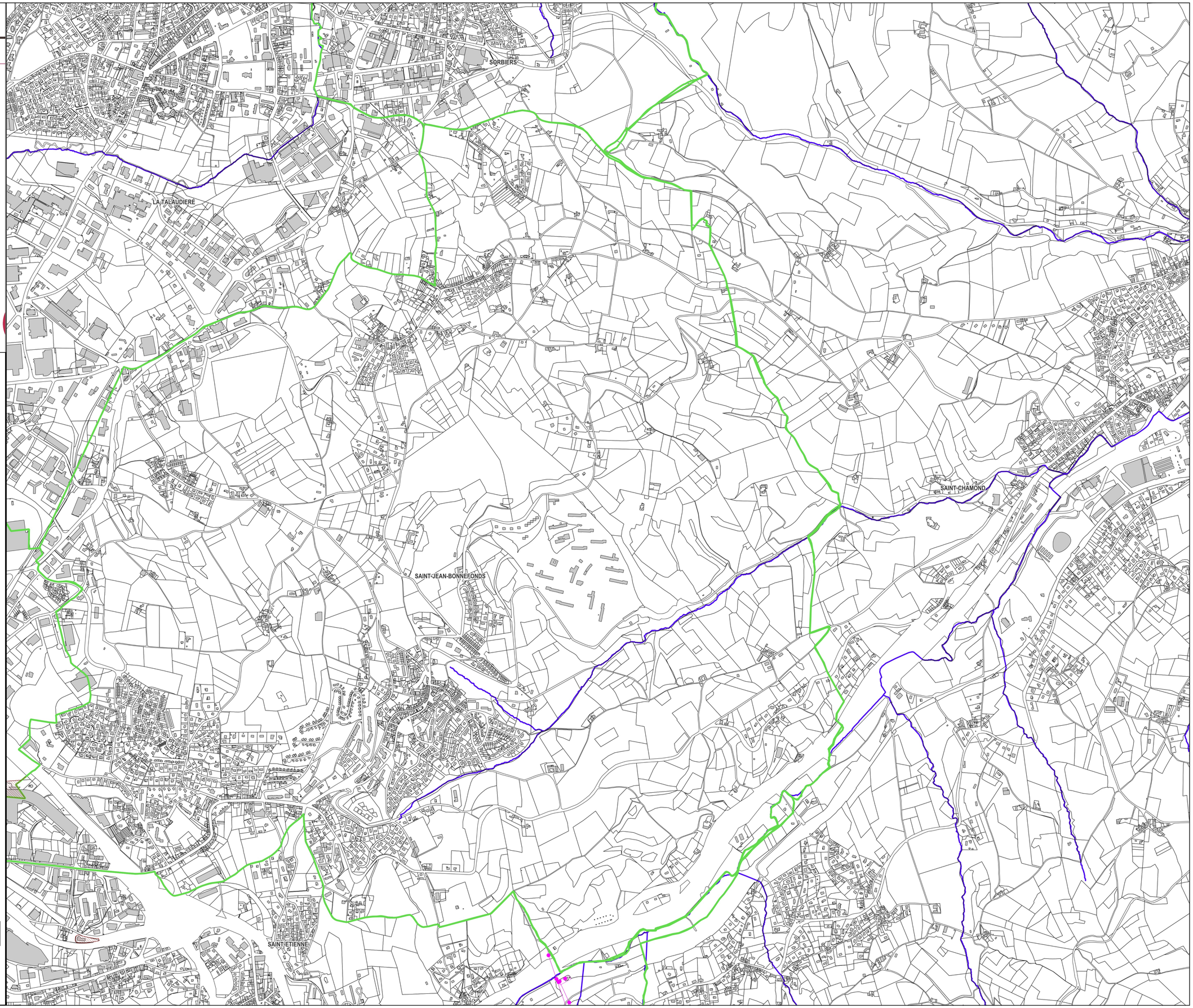
N

SEM SAINT-ÉTIENNE la métropole

ville de Saint-Étienne

Légende

- I4 - Pylône électrique
- I4 - Ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- I4 - Ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- PM2 - Installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières



0 500 1 000 m

Modification n°13 approuvée le 03 octobre 2024

SAINT ETIENNE METROPOLE
Direction de la Cohésion Territoriale
Service Planification Territoriale

QGis 3.40.8-Bratislava
Cadastre Données DGFIP 2025

REGLEMENT GRAPHIQUE

Pièce n°6.3

13ème MODIFICATION

PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de SAINT-ETIENNE

Approuvé par délibération du Conseil Municipal du 7 janvier 2008
Dernière mise à jour le 27 avril 2026

N

SAINT-ÉTIENNE la métropole

Saint-Étienne

Légende

- AC1 - Monument historique
- I4 - Pylône électrique
- AC4 - Architecture remarquable
- AC4 - Devantures protégées
- AC4 - Travée DALGABIO
- A5 - Canalisations publiques d'eau et d'assainissement
- I3 - Canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
- I4 - Ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- AC4 - Elévation remarquable
- A5 - Canalisations publiques d'eau et d'assainissement (Périmètre de protction)
- AC1 - Monuments historiques (Périmètre de protection)
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables (SPR)
- I3 - Canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques (Périmètre de protction)
- I4 - Ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- PM2 - Installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières

0 500 1 000 m

Modification n°13 approuvée le 03 octobre 2024

SAINT ETIENNE METROPOLE
Direction de la Cohésion Territoriale
Service Planification Territoriale

QGis 3.40.8-Bratislava
Cadastre Données DGFIP 2025

SAINT-GENEST LERPT
ROCHE-LA-MOLIERE
LE CHAMBON-FEUGEROLLES
LA RICAMARIE
SAINT-ETIENNE
SAINT-JEAN-BONNEFONDS
Planfoy

REGLEMENT GRAPHIQUE

Pièce n°6.4

13ème MODIFICATION

PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de SAINT-ETIENNE

Approuvé par délibération du Conseil Municipal du 7 janvier 2008

Dernière mise à jour le 27 avril 2026

N

SAINT-ÉTIENNE la métropole

Saint-Étienne

Légende

- AC1 - Monument historique
- I4 - Pylône électrique
- I3 - Canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
- I4 - Ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- AC1 - Monuments historiques (Périmètre de protection)
- I3 - Canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques (Périmètre de protction)
- I4 - Ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- PM2 - Installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières

0 500 1 000 m

Modification n°13 approuvée le 03 octobre 2024

SAINT ETIENNE METROPOLE
Direction de la Cohésion Territoriale
Service Planification Territoriale

QGis 3.40.8-Bratislava
Cadastre Données DGFIP 2025

SAINT-JEAN-BONNEFONDS

SAINT-CHAMOND

SAINT-ETIENNE

LA VALLA EN GIER

Planfoy

REGLEMENT GRAPHIQUE

Pièce n°6.5

13ème MODIFICATION

PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de SAINT-ETIENNE

Approuvé par délibération du Conseil Municipal du 7 janvier 2008
Dernière mise à jour le 27 avril 2026

N

SEM SAINT-ÉTIENNE la métropole

ville de Saint-Etienne

Légende

- I4 - Pylône électrique
- A5 - Canalisations publiques d'eau et d'assainissement
- I3 - Canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
- I4 - Ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- A5 - Canalisations publiques d'eau et d'assainissement (Périmètre de protction)
- I3 - Canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques (Périmètre de protction)

0 500 1 000 m

Modification n°13 approuvée le 03 octobre 2024

SAINT ETIENNE METROPOLE
Direction de la Cohésion Territoriale
Service Planification Territoriale

QGis 3.40.8-Bratislava
Cadastre Données DGFIP 2025

LA RICAMARIE
SAINT-ETIENNE
LE CHAMBON-FEUGEROLLES
Planfoy
Saint-Romain-les-Atheux
Saint-Genest-Malifaux

REGLEMENT GRAPHIQUE

Pièce n°6.6

13ème MODIFICATION

PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de SAINT-ETIENNE

Approuvé par délibération du Conseil Municipal du 7 janvier 2008
Dernière mise à jour le 27 avril 2026

N

SAINT-ÉTIENNE la métropole — SEM

Saint-Étienne — ville de

Légende

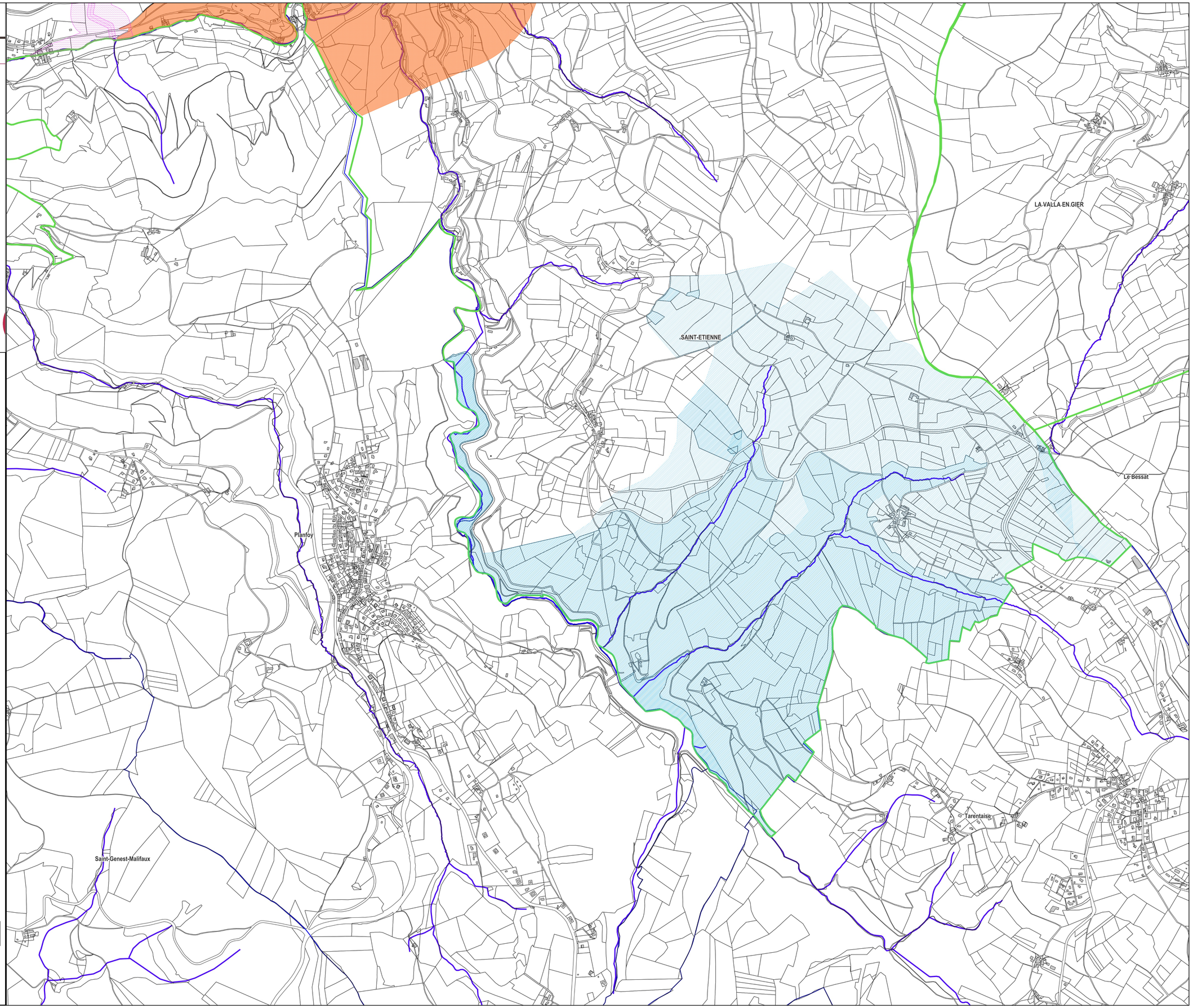
- I3 - Canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
- AC1 - Monuments historiques (Périmètre de protection)
- AS1 - Instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles
- I3 - Canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques (Périmètre de protction)

0 — 500 — 1 000 m

Modification n°13 approuvée le 03 octobre 2024

SAINT ETIENNE METROPOLE
Direction de la Cohésion Territoriale
Service Planification Territoriale

QGis 3.40.8-Bratislava
Cadastre Données DGFIP 2025



REGLEMENT GRAPHIQUE

Pièce n°6.7

13ème MODIFICATION

PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de SAINT-ETIENNE

Approuvé par délibération du Conseil Municipal du 7 janvier 2008
Dernière mise à jour le 27 avril 2026

N

SEM SAINT-ÉTIENNE la métropole

Saint-Étienne ville de

Légende

- AC1 - Monument historique
- I4 - Pylône électrique
- EL3 - Halage et de marchepied
- I3 - Canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
- I4 - Ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- AC1 - Monuments historiques (Périmètre de protection)
- AC3 - Réserves naturelles
- EL3 - Halage et marchepied
- I2 - Installations hydrauliques concédées
- I3 - Canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques (Périmètre de protction)
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

0 500 1 000 m

Modification n°13 approuvée le 03 octobre 2024

SAINT ETIENNE METROPOLE
Direction de la Cohésion Territoriale
Service Planification Territoriale

QGis 3.40.8-Bratislava
Cadastre Données DGFIP 2025

Saint-Just-Saint-Rambert
LA FOUILLOUSE
SAINT GENEST-LERPT
Chambles
SAINT-ETIENNE
ROCHE-LA-MOLIÈRE

REGLEMENT GRAPHIQUE

Pièce n°6.8

13ème MODIFICATION

PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de SAINT-ETIENNE

Approuvé par délibération du Conseil Municipal du 7 janvier 2008

Dernière mise à jour le 27 avril 2026

N

SAINT-ÉTIENNE la métropole

Saint-Étienne

Légende

- I4 - Pylône électrique
- A5 - Canalisations publiques d'eau et d'assainissement
- EL3 - Halage et de marchepied
- I3 - Canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
- I4 - Ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- A5 - Canalisations publiques d'eau et d'assainissement (Périmètre de protction)
- AC1 - Monuments historiques (Périmètre de protection)
- AC3 - Réserves naturelles
- EL3 - Halage et marchepied
- I2 - Installations hydrauliques concédées
- I3 - Canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques (Périmètre de protction)
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

0 500 1 000 m

Modification n°13 approuvée le 03 octobre 2024

SAINT ETIENNE METROPOLE
Direction de la Cohésion Territoriale
Service Planification Territoriale

QGis 3.40.8-Bratislava
Cadastre Données DGFIP 2025

Chambles
CALOIRE
SAINT-ETIENNE
UNIEUX
SAINT-PAUL-EN-CORNILLON
ROCHE-LA-MOLIERE
FIRMINY
LE CHAMBON-FEUGEROLLES